

FORMATION N°03 : Améliorer le dialogue social au sein de l'entreprise ou d'un service

Objectifs

Être capable de comprendre le contexte des relations sociales, Savoir organiser des élections professionnelles, découvrir les missions du CSE.

Niveau de connaissances préalables requis :

Avoir une fonction managériale, et ou de dirigeant, savoir utiliser des outils sur ordinateur

Public concerné

Dirigeant(e), Manager, RH, assistant RH

Durée et organisation de la formation

Durée de la formation 3 jours (7h / jour). Nombre de stagiaire de 1 à 6.

Tarif

Coût de la formation = 2790€ HT* par stagiaire / Repas compris (*tarif groupe sur devis)

Lieu de la formation :

Lieu : Centre Affaire Alta Rocca, 1120 route de Gémenos, 13400 AUBAGNE

Lieu accessible aux personnes handicapées. La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Sur site : Formation au sein de votre entreprise possible sur devis.

Moyen d'encadrement de la formation

Nombre de formateur de 1 à 2 personnes selon effectif des stagiaires (diplômées et ou expérimentées)

Moyens techniques et outils mis à disposition

Mise à disposition d'une salle avec grand écran (connexion filaire ou wifi), support papiers et Paper-bord possible en complément.

Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en présentiel* (ou visioconférence en cas de confinement). 1ere journée consacrée aux enjeux du contexte social. 2e journée basée sur la mise en place du processus des élections professionnelles. La 3e journée consacrée aux missions du CSE et son utilité pour le manager. Débriefing et partage d'expérience à la suite des mises en situations, mise en place d'objectif à mettre en place et fixé dans le temps dans leur entreprise, puis suivi possible avec les formateurs.

Moyens d'évaluation des acquis mis en œuvre

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation par le participant (auto-évaluation) et ou le formateur selon les modules. Un partage d'expérience est réalisé en tour de table. Un bilan à chaud est réalisé à la fin de la formation pour vérifier la satisfaction du

stagiaire vs ses attentes et s'il a atteint les objectifs de la formation. Un deuxième bilan est fait à froid à 60 jours pour valider les actions acquises et mises en place en situation de travail. En option : accompagnement possible du stagiaire dans le temps.

Contenu

- Identifier les IRP (instance représentative du personnel) au sein de l'entreprise (4h)
- Connaître leurs attributions, afin de piloter au mieux les actions sociales au sein de l'entreprises (3h)
- Découvrir le processus des élections professionnelles, les enjeux, et les bonnes pratiques. (4h)
- Simulation : Exercices de calcul d'effectifs, et de mise en place d'un compte à rebours. (3)
- Découvrir les différents rôles du CSE, et les règles qui le régissent (4h)
- Comment manager les membres du CSE, pour dynamiser le dialogue social (3h)

Les engagements

Le parcours de formation s'adaptera au plus proche de la réalité du terrain, pour que vous puissiez mettre en œuvre vos engagements dans un contexte professionnel.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DELAIS

Contact / Coordonnées :

Afin d'obtenir des renseignements sur cette formation, merci de contacter Mr SEYSSIECQ Emmanuel, par mail, courrier, réseaux sociaux, ou sur notre site internet.

Emmanuel SEYSSIECQ : 06 15 91 59 35 // e.seyssiecq@centrale-expert.fr

Soit par voie électronique sur notre site internet - www.centrale-expert.fr

Adresse : 3 chemin de Paradis ST CANADET, 13610 Le PUY STE REPARADE

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de contacter 30 jours avant le début de la formation : Centrale Expert pour obtenir votre bulletin d'inscription.

Complétez-le et envoyez-le par courriel à : CENTRALE EXPERT (coordonnées ci-dessus)

Les délais d'inscription varient selon l'étude de faisabilité du projet de formation, et en fonction des disponibilités.

Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons contrat de formation (devis à valider) et une convocation vous sera envoyée par mail 15 jours avant le début de la formation. En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avec le début de la formation.

Accessibilité aux personnes handicapées.

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Notre entreprise tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi. Nos locaux sont accessibles et adaptés aux personnes à mobilité réduite. Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.